

L'Europe face au défi des réfugiés

Par **Eric Recoura**, Directeur de l'action internationale et européenne de la Ville de Grenoble, **Olivier Tirard-Collet**, Chargée de mission à l'ADA (Accueil Demandeurs d'Asile), **Catherine Wihtol De Wenden**, Directrice de recherche au CNRS, enseignante à Sciences Po Paris, spécialiste des migrations internationales

Le 14 janvier 2016

Chaque jour, des centaines de migrants quittent leurs pays, afin d'échapper aux ravages causés par la guerre. Selon les Nations Unies, entre 2011 et 2015, près de 500.000 syriens ont trouvé refuge en Europe. Aux portes du continent, ils seraient environ 4 millions, répartis en Turquie, au Liban ou en Jordanie.

Cette situation inédite, qualifiée par certains de « crise migratoire », a placé les décideurs politiques européens face à la nécessaire responsabilité d'agir.

En septembre dernier, les ministres européens de l'intérieur se sont mis d'accord, après de difficiles négociations, sur l'entrée de 120 000 réfugiés. Des décisions liées aux contrôles des frontières maritimes et terrestres, et concernant la mise en place de politiques d'accueil de ces populations dans les Etats furent ainsi prises.

Parallèlement, de nombreux pays européens ont fermés leurs frontières, à l'instar de la Hongrie, la Slovaquie, la République Tchèque, ou même l'Allemagne et l'Autriche, remettant en cause l'espace Schengen.

Dès lors, dans quelles mesures l'Europe peut-elle accueillir ces vagues de migrants ? Comment l'Union Européenne, les Etats membres et leurs collectivités peuvent apporter des réponses concrètes à ce défi de taille ? Le cas échéant, quelles règles doivent évoluer et quels mécanismes durables peuvent être mis en place ?

Les intervenants de cette conférence nous donneront les clés pour comprendre ces défis, grâce à leur expertise, leurs idées et leurs expériences en matière de politique d'asile et d'assistance aux migrants.

Point d'actualité

Schengen : la carte des contrôles aux frontières nationales

Source : <http://www.touteurope.eu/actualite/schengen-la-carte-des-contrôles-aux-frontieres-nationales.html>

Depuis les attentats du 13 novembre à Paris, la France a rétabli les contrôles d'identité sur l'ensemble de ses frontières nationales, suspendant pour une durée indéterminée la libre circulation à l'intérieur même de l'espace Schengen. Peu de temps auparavant, plusieurs pays avaient instauré de telles mesures pour tenter de freiner l'arrivée de migrants. Visualisez sur notre carte les frontières qui font aujourd'hui l'objet de ces contrôles.

Le 13 novembre 2015, la France a temporairement rétabli les contrôles d'identité à ses frontières. Initialement prise pour sécuriser la conférence Paris Climat 2015 (30 novembre - 11 décembre), la mesure a été renforcée le lendemain des attentats de Paris pour tenter d'endiguer la menace terroriste.

Elle vient s'ajouter aux nombreuses mesures similaires prises ces derniers temps par des pays membres de l'espace Schengen pour tenter de freiner l'arrivée de migrants, pour la plupart des demandeurs d'asile syriens.

Une mesure prévue par les accords de Schengen

Comme le stipulent les accords de Schengen, les 26 Etats membres de l'espace de libre circulation européen ont la possibilité de rétablir temporairement des contrôles à leurs frontières nationales en cas de menaces pour l'ordre public ou la sécurité. La durée de ces contrôles peut varier de 30 jours à 6 mois, voire 2 ans en cas de défaillance d'un Etat à contrôler ses frontières extérieures.

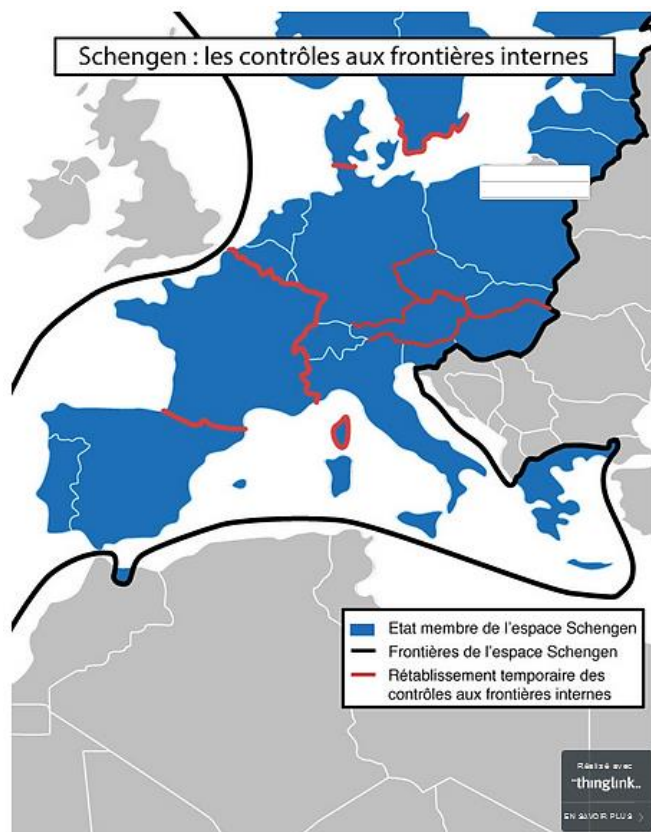
Contrairement à ce qui est parfois écrit ou dit, cette décision ne constitue ni une "fermeture des frontières" (le passage est toujours autorisé pour les personnes prouvant leur identité), ni même une "suspension des accords de Schengen" (cette mesure d'exception est bien permise par la

convention de Schengen sous certaines conditions). Il s'agit plutôt d'une suspension de la libre circulation effectuée dans le cadre des accords de Schengen.

Plusieurs pays y ont déjà eu recours, notamment lors de l'organisation d'événements importants sur leur territoire (Euro 2012 en Pologne, sommet de Copenhague sur le climat en 2009...), pour prévenir une menace terroriste (Norvège en juillet 2014) ou encore pour bloquer l'arrivée de migrants (frontière franco-italienne en 2011).

Les contrôles en pratique

Concrètement, les contrôles ne peuvent être bien sûr réalisés sur l'intégralité du tracé des frontières. Certains accès sont contrôlés 24h sur 24 au niveau des postes frontières, tandis que d'autres ne font l'objet que de contrôles aléatoires, parfois dans un périmètre proche du poste, sur la route, à bord des trains internationaux, dans les ports ou les aéroports. L'objectif est de vérifier l'identité des personnes qui franchissent la frontière. Chaque personne contrôlée doit ainsi présenter à la police des frontières un document permettant de justifier son identité lors du contrôle. Sur les axes routiers, les papiers et l'intérieur du véhicule font également l'objet de vérifications.



Citation



Nous, Européens, devrions savoir, et ne devrions jamais oublier, pourquoi il importe tellement de donner l'asile et de respecter le droit fondamental à l'asile. Il est temps que nous jetions les fondements d'une politique migratoire véritablement européenne, comme nous l'avons appelé de nos vœux au mois de mai dernier. Grâce aux mesures que nous proposons aujourd'hui, les personnes ayant manifestement besoin d'une protection internationale seront relocalisées rapidement après leur arrivée — pas seulement dans le cadre de la crise actuelle, mais aussi lors de toute crise à venir. Si jamais la solidarité européenne avait besoin de s'exprimer, c'est bien sûr la question de la crise des réfugiés. Il est temps de faire preuve de courage collectif et d'apporter cette réponse européenne sans plus attendre.



Jean-Claude Juncker, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-5596_fr.htm

